

Sciences Po CERI

mardi 13 février 2024

<https://www.sciencespo.fr/ceri/fr.html>

Regards sur l'Eurasie. L'année politique 2023. Anne de Tinguy (dir.) <https://www.sciencespo.fr/ceri/fr/papier/etude.html>

La Slovaquie à la croisée des chemins. Entretien avec Jacques Rupnik

<https://www.sciencespo.fr/ceri/fr/content/la-slovaquie-la-croisee-des-chemins-entretien-avec-jacques-rupnik.html>

Le CERI étudie l'espace mondial par une double approche complémentaire : les aires régionales et les relations internationales et transnationales. La première part des sociétés politiques, la seconde des interactions internationales (Etats, acteurs non étatiques), que celles-ci soient politiques, sociales, culturelles, économiques.

Cette double approche s'ancre dans une conviction forte, à savoir la nécessité d'articuler « local » et « global », particulier et universel. La réflexion sur le système international se nourrit ainsi de l'apport, notamment empirique, des chercheurs travaillant sur les aires régionales qui, par ailleurs, ne sont pas enfermés dans une démarche « en silo » limitée à une seule région ou un seul pays. En effet, ils donnent la part belle à la comparaison et à des réflexions croisées autour de thématiques communes.

L'étude du fait international telle qu'elle se déploie au CERI passe par un ancrage solide dans les sciences sociales. Ainsi, l'étude d'objets de recherche internationaux (comme le multilatéralisme, la régulation des conflits, les pratiques diplomatiques...) ou transnationaux (migrations, violence, politiques de sécurité...) s'inscrit dans la sociologie des relations internationales ou la sociologie politique de l'international. De même, les spécialistes d'aires (Maghreb et Moyen-Orient, Asie, Afrique, Amériques, Europe centrale et orientale, Russie) abordent leurs terrains respectifs en sollicitant les outils des sciences sociales. Si, au CERI, l'inscription disciplinaire s'opère de façon dominante en science politique et en sociologie, elle passe aussi par l'anthropologie, l'histoire, l'économie, le droit ou la géographie, permettant ainsi la mise en oeuvre d'une véritable interdisciplinarité en action.